



# AIDE AUX ORGANISATIONS SPORTIVES COURMELLES

Siège social : 40 route de Château-Thierry – 02200 COURMELLES

## ***Règlement du CHRONO AXONAIIS de BRAINE du 09/10/2016 (Individuel ou par équipe de 2 coureurs) Circuit de 17,044 km***

### **Article 1**

L'association *Aides aux Organisations Sportives* de Courmelles (dénommée ci-dessous AOS Courmelles) organise, sous le règlement de l'UFOLEP Aisne, le *CHRONO AXONAIIS à Braine*, le dimanche 09 octobre 2016.

### **Article 2**

Le règlement national Cyclospor UFOLEP en vigueur, les dispositifs spéciaux de la Commission Technique Départementale (CTD) Cyclospor UFOLEP 02 détaillés dans l'annexe départementale, sont applicables à tous les participants de cette épreuve.

**Rappel** : les oreillettes sont interdites, conformément à la réglementation nationale.

### **Article 3**

Le Chrono Axonais de Braine est ouvert à tous les licenciés UFOLEP, FFC, FSGT et aux non-licenciés présentant un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins de 3 mois.

Les participants devront être nés avant le 01/01/2001

Le 1<sup>er</sup> départ entre 13H30 et 14h00 (selon le nombre de partants), heure « officielle » de l'horloge affichée au podium de départ, situé Rue Pierre Becret, à Braine.

Les compétiteurs auront un seul tour de circuit de 17,044 km à parcourir.

### **Article 4**

Les engagements à cette épreuve se feront uniquement par voie postale, par retour du formulaire d'inscription, accompagné de son règlement avant le 05 octobre 2016, à l'adresse suivante :

AOS Courmelles - 40 route de Château-Thierry 02 200 COURMELLES

Le droit d'engagement de cette épreuve est fixé à 6,00 € en individuel et 12 euros par équipe (de 2).

Pas d'engagement sur place.

Pour plus de renseignements : [aoscourmelles@orange.fr](mailto:aoscourmelles@orange.fr) ou <http://www.aoscourmelles.fr/contact>

### **Articles 5**

Le fait d'être engagé implique que le participant aura pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte toutes les clauses.

## **Article 6**

Chaque coureur (individuel ou par équipe) devra avoir une voiture suiveuse impérativement (pour des raisons administratifs et de sécurité)

Il sera remis aux voitures suiveuses, une plaque avec le numéro d'équipe, à apposer sur la vitre arrière droite du véhicule.

Le casque réglementaire est obligatoire sur le *Chrono Axonais* et pendant l'échauffement.

Les participants devront obligatoirement élarger au minimum 15 minutes avant le départ du 1<sup>er</sup> concurrent.

## **Article 7**

L'ensemble des membres du Comité d'organisation, décline toute responsabilité en cas d'accident de la circulation pendant l'épreuve. Le Code de la route faisant foi, il doit être respecté (ex. sens giratoire, ilot directionnel, devront se passer par la droite...). Les coureurs ne respectant pas ces règles seront mis hors course.

L'ensemble des membres d'organisation (motards, signaleurs, commissaires de course, secouristes...) sont des bénévoles, ils méritent le respect tout comme ils respectent les participants et leurs dirigeants. Toute dérive sera sanctionnée.

## **Article 8**

Le Comité d'organisation est chargé de faire appliquer le présent règlement. Il pourra prendre toutes les sanctions à l'encontre des participants qui ne le respecteraient pas.

Les pénalités qu'ils jugent utiles seront prises par le Comité d'organisation, les Délégués CTD et les commissaires de l'épreuve. Tous les faits seront alors reportés dans le procès-verbal qui sera envoyé sous 48h00 à l'UFOLEP 02.

## **Article 9**

Une voiture de dépannage est autorisée par équipe. Elle devra obligatoirement circuler avec ses feux de croisement et ses feux de détresse. Elle devra rester à une distance de 20m derrière les coureurs.

Il est interdit de s'abriter derrière un véhicule ou prendre le sillage d'une autre équipe (exclusion de l'épreuve).

L'équipe qui dépasse doit :

- le faire exclusivement par la gauche
- observer un écart latéral d'au moins 2 mètres.

Lorsqu'une équipe (B) rattrape une autre équipe (A), la voiture des « rattrapés » (A) doit céder sa place à la voiture des « rattrapeurs » (B) et se placer derrière cette dernière, en laissant un intervalle de 100 mètres entre les 2 équipes.

## **Article 10**

Les coureurs qui seront victime de crevaison ou lâchés ne devront en aucun cas se faire ramener par la manière « du derrière voiture » ou « accroché à la voiture » sous peine d'une mise en course immédiate par le Comité d'organisation.

Le dépannage se fait obligatoirement à droite de la chaussée.

## **Article 11**

Concernant les classements :

**En individuel** : il se fera au temps et par catégorie : 1ère catégorie Ufolep – 2ème Catég (Ufo) – 3ème catég (Ufo)– GS (Ufo) – Cadets (Ufo) – Fem (Ufo) – FFC – FSGT – NL –

**En équipe** : Le classement sera établi d'après le temps réalisé par le deuxième équipier franchissant la ligne d'arrivée.

Concernant les récompenses :

En individuel, les 5 premiers par catégorie seront récompensés et les 5 premières équipes seront récompensées

#### **Article 12**

Par respect pour la commune accueillante, les partenaires finançant ce prix et les organisateurs, il est demandé au plus grand nombre de coureurs de rester à la remise des récompenses. Dans la mesure du possible, la proclamation des résultats se fera dans le quart d'heure l'arrivée du dernier concurrent passant sur la ligne, à la salle de la Mairie de Braine,

Par conséquence, aucune récompense ne sera donnée si le coureur est absent lors de la proclamation des résultats (sauf cas particulier signalé à l'organisateur avant le départ de l'épreuve).

#### **Article 13**

Le Comité d'organisation s'engage à faire appliquer le présent règlement. Si un cas imprévu se présentait, le Comité d'organisation se réserverait le droit de le modifier.

#### **Article 14**

Cette épreuve sera placée sous le signe de la sportivité, la convivialité, et le respect de chacun. Que les meilleurs gagnent.

#### **Article 15**

Veillez laisser les endroits propres lors de votre passage.

Merci de respecter l'environnement, lors des épreuves, ne jeter pas sur la chaussée et les bas-côtés vos emballages de ravitaillement.

Les maillots ont des poches et supportent bien le lavage.

D'une manière générale ayons une démarche citoyenne, l'image de notre sport ne pourra être que mieux ressentie par les municipalités et leurs administrés, car n'oublions pas que c'est grâce à eux et ceux-ci que nous pouvons courir et organiser des épreuves.

#### **Article 16**

Tout autre point non traité par ce règlement se fera sur la décision du Comité d'organisation.